

**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 11 MARS 2016**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le **VENDREDI 11 MARS 2016** à 18 h 30, sous la présidence de Madame Josette FARFAL, Maire.

➤ **Etaient présents :**

Mesdames FARFAL, DE GEITERE, LE NEINDRE et MESTUROUX
Messieurs VIDAL, ROUBERTOU, TABARD, TAVET, MARCON et LARTIGUE

➤ **Etait absent excusé :** Monsieur Yannick CODET, procuration à Madame Sonia MESTUROUX

➤ **Date de la convocation :** 04 Mars 2016

➤ **Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-François TAVET

➤ **ORDRE DU JOUR**

1-Lecture et approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 17 décembre 2015

2-TRAVAUX de BATIMENTS

-Travaux d'accessibilité

- Salle polyvalente : approbation avenants
- Eglise et Stade : mission de maîtrise d'œuvre

3-AFFAIRES FINANCIERES

- Participation fiscalisée aux dépenses des Syndicats des Communes

4-RESSOURCES HUMAINES

- Taux de promotion avancement de grade
- Modification du tableau des emplois : transformation de poste

5-QUESTIONS DIVERSES

1-Lecture et approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 17 décembre

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

2-TRAVAUX de BATIMENTS

➤ **Accessibilité Salle Polyvalente : approbation avenants :** Madame Le Maire présente les caractéristiques des avenants pour les lots n°1, 4 et 6 :

LOTS	+ ou - value		MOTIFS
	HT	TTC	
LOT n°1 : VRD GROS ŒUVRE-MARTINIE	-179,32	-215,18	<p><u>moins-value -2 334,95 € HT</u> Reprise place de stationnement PMR non réalisée actuellement aux normes après vérification des dévers Socle béton support de mât non réalisé</p> <p><u>plus-value + 2 155,63 € HT</u> Dessouchage sous rampe PMR Création d'ouvertures pour ventilation du vide sanitaire après démolition du plancher existant Fouille en puits, empierrement et gros béton : quantités adaptées suivant demandes du lot serrurerie pour pose de la rampe métallique PMR Fourreau TPC : quantités supplémentaires adaptation en cours de rénovation Dépose / repose bordure au droits de la rampe PMR Reprise d'enrobé supplémentaire au droit des tranchés et fondations supplémentaires</p>
LOT n°4-MENUISERIES INTERIEURES-PLATRIERIE-PEINTURE-INTERIEUR CONCEPT	1 220,64	1 464,73	<p><u>+ value + 1 220,64 € HT</u> Problème de quantité de laine minérale en plafond Adaptation sur chantier en cours de rénovation après démolition : il s'avère que la charpente existante ne peut pas supporter le poids des nouveaux plafonds + isolation une travée bois complémentaire doit être posée pour des raisons techniques. Ces points n'ont pu être constatés qu'au cours de l'avancement du chantier. Adaptation en cours de chantier pour élargissement d'un passage de porte Découpes décoratives sur les protections bas de porte prévues au marché</p>
LOT n°6 : ELECTRICITE-BORDES	635,29	762,35	<p><u>moins-value : - 7764,93 E HT</u> Changement de modèle de luminaires intérieurs et de projecteurs extérieurs Suppression d'une applique dans le WC sanitaires</p> <p><u>plus-value : +8400,22 € HT</u> Tableau générale supplémentaire pour anticipation autres utilités ou développement activités bibliothèque Remplacement de convecteurs supplémentaires dans la salle polyvalente afin d'homogénéiser le matériel dans sa globalité et de permettre des économies d'énergie.</p>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :
- approuve les avenants présentés dans le tableau ci-dessus.

➤ **Eglise et Stade : mission de Maitrise d'œuvre :**

Conformément à l'Ad'AP (Agenda d'accessibilité programmée) validé en conseil municipal du 11 septembre 2015, les travaux d'accessibilité programmés en 2016 et 2017 concernent l'Eglise et le Stade pour un montant estimé à 59 200.00 € HT.

L'Agence des Collectivités (ADC) a été sollicitée pour accompagner la Commune dans le cadre d'une mission de maîtrise d'œuvre.

Ce bureau d'études accompagne déjà la Commune pour les travaux en cours et devrait également nous accompagner pour les travaux d'accessibilité du bâtiment scolaire en 2018.

Le devis de l'Agence des Collectivités relatif à cette mission de maîtrise d'œuvre s'élève à 5 927.00 € HT soit 7 112.40 € TTC qui comprend les missions suivantes :

- Relevé du bâti
- Etude d'avant-projet : AVP
- Etude de projet : PRO
- Assistance pour la passation des contrats de travaux (dossier de consultation) : ACT
- Direction de l'exécution du ou des contrats de travaux : DET
- Assistance apportée au maître de l'ouvrage lors des opérations de réception : AOR
- Notice de sécurité
- Déclaration préalable

Il est à noter qu'en dessous du seuil de 25 000,00 €, il est possible de confier une mission de maîtrise d'œuvre sans mise en concurrence.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- ✓ de procéder à la réalisation des travaux de mise en accessibilité de l'église et du stade/vestiaires
- ✓ de confier la mission de maîtrise d'œuvre à l'Agence des Collectivités
- ✓ d'approuver le devis de l'Agence des Collectivités pour une mission de maîtrise d'œuvre d'un montant de 5 927.00 € HT soit 7 112.40 € TTC
- ✓ de choisir la dévolution de ces travaux par procédure adaptée en application de l'article 28 du nouveau code des marchés publics
- ✓ de solliciter les aides de l'Etat et du Conseil Départemental
- ✓ d'autoriser Madame Le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre et tous documents relatifs à ce dossier.

2-AFFAIRES FINANCIERES

➤ **Participation fiscalisée aux dépenses des Syndicats des Communes** : Chaque année la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze perçoit une contribution laquelle est soit versée par la Commune soit fiscalisée.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, reconduit la mise en recouvrement par les services fiscaux auprès des administrés de la somme de 4 068.00 € fixée par la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze.

3-RESSOURCES HUMAINES

➤ **Taux de promotion avancement de grade** : L'assemblée doit fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux de promotion par grade permettant de déterminer le nombre de fonctionnaires pouvant être promus.

Il est précisé que le Comité Technique Paritaire a émis un avis favorable au taux de promotion à 100 %.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés fixe le taux de promotion à 100 % pour tous les grades de tous les cadres d'emplois de la Commune.

➤ **Modification du tableau des emplois : transformation de poste** : il est indiqué qu'un adjoint technique territorial de 2^{ème} classe remplit les conditions pour être promu au grade d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe.

Dans cette perspective, il est demandé à l'assemblée de créer le poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe et de supprimer le poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de créer le poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe
- de supprimer le poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe.

4-QUESTIONS DIVERSES

➤ **Travaux de bâtiments et de voiries** : la Commission des travaux réunie le 01 mars dernier a validé la mise en œuvre des interventions suivantes :

- **Travaux à la Salle Polyvalente** :

entreprises	montant		descriptif des travaux
	HT	TTC	
PEJOINE	4 331,43	5 197,72	ponçage et vitrification du parquet
SOULETIE		1 525,00	réfection peintures simaises, huisseries, poutres, porte et bas estrade
JOURNET	440,00	525,00	nettoyage des menuiseries exterieures et shampooinage des moquettes murales

• **Travaux salle sous la mairie** : remplacement des radiateurs de la salle sous la mairie par l'entreprise BORDES pour un montant de 1 562.40 € HT soit 1 874.88 € TTC.

• **Nettoyage des trottoirs et des pavés sur la place** : l'entreprise VIATECH a fourni un devis pour le nettoyage des trottoirs en béton désactivé pour un montant de 700.00 € HT soit 840.00 € TTC.

En ce qui concerne le nettoyage des pavés de la place, Monsieur Jean-Baptiste TABARD a pris contact avec un technicien de l'entreprise COLAS qui avait réalisé ces mêmes travaux en 2014. Cette entreprise devrait prochainement procéder au nettoyage de ces pavés.

• **CR n°23 La Chapelle** : les dossiers de consultation ont été transmis à deux entreprises. La date de remise des offres est fixée au 01 avril 2016.

• **Point à temps** : le recensement des besoins a été récemment effectué.

• **Pour information** : la réfection de la voirie communale des Fraux a été programmée par TULLE AGGLO courant avril.

➤ **Repas des Aînés** : Lors de la réunion de la Commission Fêtes et Cérémonies, les membres ont décidé de fixer le repas le Dimanche 06 Novembre 2016.

➤ **Dates à retenir :**

Réunions des commissions

Commission de L'eau : vendredi 18 mars 2016 à 14 h 00
 Commission des finances : jeudi 24 mars 2016 à 18 h 30
 Conseil Municipal : vendredi 08 avril 2016 à 18 h 30
 Commission de l'information : mardi 19 avril 2016 à 18 h 45

Cérémonies et festivités

Cérémonie commémorant le cessez le feu en Algérie: samedi 19 mars 2016 à 11 h 00
 Cérémonie commémorant la fin de la dernière guerre mondiale : dimanche 08 mai 2016 à 11 h 00
 Territoire en concert (accordéon diatonique) : vendredi 17 juin 2016
 Comice agricole : Il devrait être organisé par la Commune en 2017.

➤ **Conteneur ordures ménagères** : il est signalé que le container situé au Chemin de la Forêt à proximité du lavoir parait de capacité insuffisante.

➤ **Visite du site internet** : le nombre moyen de visiteurs est de 350 par mois.

Séance levée à 20 h 06

La Présidente


 Josette FARY

Le secrétaire,

Jean-François TAVET

